

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY GLIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le un décembre à 19h30, le conseil communautaire dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni Salle Agora à Bonneville, sous la présidence de M. Stéphane VALLI, Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 30
Absents représentés 5
Absents 3

ÉTAIENT PRÉSENTS (30) :

M. VALLI Stéphane, M. MERMIN Jean-Pierre, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, Mme MEYER Marie-Laure, M. MONET Philippe, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, Mme CAPRI Brigitte, M. MERCIER Julien, M. SERVOZ Claude, Mme PERRIN GOTRA Caroline, M. PITTEL Dominique, Mme COFFY Géraldine, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony, Mme MICHEL Sheila, M. MALLINJOUD Jean-Paul, M. NAVARRO Daniel, Mme JORAT Josiane, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. ARCADE Jean-Luc

VOTES :

POUR 35
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ABSENTS REPRÉSENTÉS (5) :

Mme JOURDAN Amalia a donné pouvoir à M. SERVOZ Claude, M. BROISIN Sébastien a donné pouvoir à Mme MEYER Marie-Laure, Mme HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Mme PERRIN GOTRA Caroline, Mme VINUREL Marie-Christine a donné pouvoir à M. BURTHEY Jean-Marcel, Mme FERRARINI Valérie a donné pouvoir à M. LATHUILLE NICOLLET Anthony

ABSENTS (3) :

Mme GAY Agnès, Mme LARA LOPEZ Jessica, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand

M. Anthony LATHUILLE NICOLLET est désigné secrétaire de séance.

N°CC_203_2025 : Projet Alimentaire Territorial de la communauté de communes Faucigny Glières (CCFG) - Approbation de la planification 2025-2030 et de la convention-cadre entre la CCFG et ses communes membres

VU les articles L1-III et L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime définissant les projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2025-0006 en date du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la communauté de communes de Faucigny-Glières (CCFG) ;

VU la délibération CC_175_2024 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire, notamment la compétence 7.1.1 « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » comprenant les études et contrats structurants d'aménagement du territoire tels que le PAT ;

VU la reconnaissance officielle de niveau 1 du projet alimentaire territorial (PAT) porté par la CCFG obtenue le 16 mars 2023 dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2022-2023 ;

VU la délibération n°171-2023 en date du 09 octobre 2023 approuvant les grands axes de la stratégie alimentaire du territoire de la CCFG ;

VU l'instruction technique DGAL/DSATAA/2025-363 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en date du 10 juin 2025, précisant les nouvelles modalités techniques de reconnaissance officielle des PAT s'inscrivant dans les orientations de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) déclinées dans le PNA ;

VU l'appel à candidatures 2025 « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » organisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du volet agricole de la planification écologique ;

VU la décision n°DCC_194_2025 en date du 8 août 2025 de candidature pour le dépôt de candidature par la CCFG au titre de l'appel à candidature susvisé ;

CONSIDÉRANT le fort engagement des acteurs locaux du système alimentaire dans l'initiation de la démarche, la coconstruction de la stratégie et la concertation sur les actions à déployer sur le territoire au titre du PAT ;

CONSIDÉRANT les contributions des communes du territoire dans la construction de la stratégie territoriale et le pilotage du PAT ;

CONSIDÉRANT les 5 enjeux principaux dégagés des ateliers participatifs et du pré-diagnostic réalisés avec les acteurs clés du territoire à savoir :

- La préservation du foncier et le soutien à l'installation et la diversification des productions agricoles,
- Le soutien à l'économie alimentaire locale,
- La valorisation des terroirs et la sensibilisation autour de l'agriculture et du « mieux manger »,
- L'accessibilité sociale et la lutte contre la précarité alimentaire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets en restauration collective ;

CONSIDÉRANT la consolidation de la stratégie depuis 2023 avec :

- le diagnostic et les ateliers participatifs sur le foncier agricole et la transmission conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER,
- le diagnostic participatif sur la précarité alimentaire impliquant professionnels, associations locales et habitants concernés conduit en partenariat avec ATD Quart monde et Promotion Santé ARA,
- le diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cantines et le travail auprès des acteurs du périscolaire et de la restauration sur les actions à conduire sur l'éducation alimentaire et la lutte anti-gaspillage ;

CONSIDÉRANT les soutiens financiers de cette phase d'émergence du PAT ayant favorisé la mise en place de premières actions opérationnelles concertées ;

CONSIDÉRANT les prérequis et critères de reconnaissance des PAT niveau 2 présentés dans l'instruction technique et correspondant aux PAT dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par la CCFG en 2025 pour la reconnaissance de niveau 2 et l'appel à projets « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » organisé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans le cadre du volet agricole de la planification écologique ;

CONSIDÉRANT l'installation d'une gouvernance dédiée à la conduite du PAT depuis 2023, avec un comité de pilotage constitué de représentants des 7 communes du territoire et partenaires clé ayant pour rôle de décider des grandes orientations du PAT en support des instances de pilotage technique et financier organisées par axes stratégiques ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du PAT avec le démarrage de la mise en œuvre d'actions opérationnelles et des premiers moyens humains et financiers déployés ;

CONSIDÉRANT la possibilité de prétendre à d'autres subventions pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie alimentaire dégagée ;

CONSIDÉRANT le modèle de convention-cadre annexé actant les engagements de la CCFG et des communes du territoire dans le pilotage, le financement et le suivi des actions du PAT de la CCFG ;

CONSIDÉRANT la trame prévisionnelle du PAT de la CCFG pour les 5 prochaines années (2025-2030) présentée en annexe dont le budget prévisionnel se synthétise ainsi :

Axes stratégiques du PAT	Réalisé 2023-2025		Prévisionnel 2025-2030		Taux subvention cible	Part CCFG	Part Communes	LE
1. Préservation du foncier / Soutien installation et diversification des productions agricoles	14%	12 267 €	27%	110 900 €	51%	27 405 €	27 405 €	
Investissements		- €		315 000 €	40%	189 000 €	- €	
2. Soutien à l'économie alimentaire locale	0%	- €	2%	6 900 €	50%	2 325 €	1 125 €	
3. Valorisation des terroirs et sensibilisation autour de l'agriculture et du « mieux manger »	1%	640 €	12%	50 200 €	22%	23 580 €	15 680 €	
4. Accessibilité et lutte contre la précarité alimentaire	7%	6 658 €	18%	73 000 €	20%	56 300 €	2 400 €	
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire / valorisation des déchets	4%	3 200 €	5%	22 000 €	41%	13 000 €	- €	
Investissements		10 530 €		- €				
Transversal	0%	135 €	2%	9 000 €	50%	4 500 €	- €	
Coordination (0,6 ETP)	75%	67 500 €	34%	139 800 €	60%	55 920 €	- €	
TOTAL FONCTIONNEMENT (HT)	100%	90 400 €	100%	411 800 €	44%	183 030 €	46 610 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS (HT)		10 530 €		315 000 €	40%	189 000 €	- €	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE le plan d'actions du PAT de la CCFG pour la période 2025-2030 annexé, et le budget prévisionnel correspondant exposé ci-dessus ;

- **APPROUVE** le modèle de convention-cadre entre la CCFG et les sept communes du territoire pour le pilotage, le financement et le suivi des actions du PAT ;
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer les conventions-cadre pour le compte de la CCFG et tous documents afférents ;
- **DÉSIGNE** M. Philippe MONET comme référent de la CCFG au sein de la gouvernance du PAT.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance,
Anthony LATHUILLE NICOLLET

Président
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.



MANGEONS MIEUX ET LOCAL SUR NOTRE TERRITOIRE



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES



Projet Alimentaire Territorial CC Faucigny Glières

Conseil communautaire

01/12/2025



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES EN ACTION
2019-2023



MANGEONS MIEUX ET LOCAL

SUR NOTRE TERRITOIRE



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES



DEVENEZ ACTEURS DU MIEUX MANGER EN PARTICIPANT À LA DÉMARCHE !



FONCIER / INSTALLATION

ÉCONOMIE ALIMENTAIRE

ÉDUCATION ALIMENTAIRE

ACCESSIBILITÉ SOCIALE

LUTTE ANTI-GASPILLAGE

Rappel PAT

Rappel sur le PAT de la CC Faucigny Glières



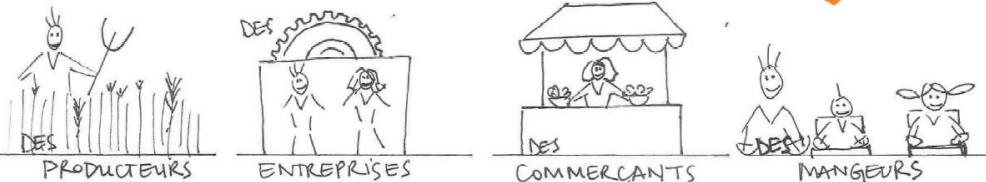
7 communes entre vallée
industrialisée et montagnes
28 000 habitants

44 exploitations agricoles
(filières lait et vin dominantes)

> Lancement de la démarche d'un
projet alimentaire territorial par
les élus de la CC en 2022

UN PAT, AVEC QUI ?

1 communauté de communes, 7 communes



2022-2024 : Pré-Diagnostic, enjeux et feuille de route

- **98 acteurs du système alimentaire mobilisés**
« de la fourche à la fourchette »
- **2 ateliers participatifs**
- **5 grands axes stratégiques identifiés**
- **Stratégie validée en conseil communautaire en octobre 2023**

2023-2025 : Mise en œuvre

- Mobilisation de financement et de partenaires
- Mise en place d'une gouvernance
- Consolidation du diagnostic
- Lancement des actions
- Animation et suivi du dispositif

PAT reconnu de niveau 1
« PAT émergeant » en mars 2023



Objectifs 2025-2030

- > Approbation de la phase 2025-2030
- > **Labélisation niveau 2 « PAT opérationnel »**
- > Poursuite de la phase opérationnelle



5 enjeux pour une alimentation durable et locale



PRÉSÉRATION DU FONCIER / INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

> Construire une stratégie foncière afin de préserver une agriculture locale et durable et diversifier les productions agricoles



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE

> Cordonner les acteurs du système alimentaire local, faciliter les échanges et identifier les leviers aux besoins soulevés



ÉDUCATION ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES TERROIRS

> Renforcer le lien des consommateurs avec les agriculteurs, sensibiliser sur la bonne nutrition et le goût, valoriser les métiers de l'agriculture



ACCESSIBILITÉ SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

> Favoriser l'accès social, financier et physique à une alimentation locale de qualité pour tous



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES BIODECHETS

> Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et favoriser la valorisation des biodéchets dans un circuit plus localisé



Echéances fin 2025 - 2026

Rappel :

> Délibération en conseil communautaire sur le **PAT 2023-2025** en octobre 2023

Label niveau 1 « PAT émergeant » obtenu en mars 2023 pour une durée de 3 ans (prolongeable de 1 an à titre exceptionnel) à l'issue de laquelle nous sommes engagés à déposer une reconnaissance de niveau 2.

Label niveau 2 « PAT opérationnel » attribué pour les PAT permettant la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie avec des moyens humains et financiers associés.

Reconnaissance attribuée sur 5 ans renouvelables.

> *Dossier de labélisation niveau 2 en cours d'étude*



Échéances à venir :

> **PAT 2025-2030 à approuver avec plan d'action et budget prévisionnel**

- Été 2025 : consolidation du plan d'action et du budget prévisionnel
- 10/2025 : mises en discussion avec les élus référents PAT
- 24/11/2025 : présentation PAT 2025-2030 en bureau CC
- 01/12/2025 : délibération en conseil communautaires



MANGEONS MIEUX ET LOCAL

SUR NOTRE TERRITOIRE



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES



PAT 2025-2030

Plan d'action opérationnel, budget prévisionnel

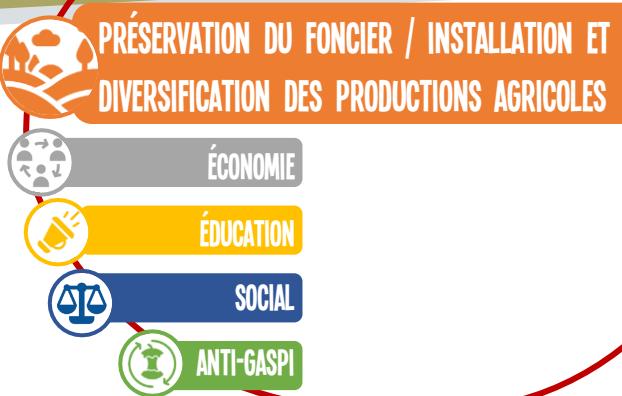


Prévisionnel Budget PAT 2025-2030 (HT)

Axes stratégiques du PAT	Réalisé 2023-2025	Prévisionnel 2025-2030	Prévisionnel 2026
PRÉSERVATION DU FONCIER / SOUTIEN INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	14%	12 267 €	27% 110 900 € 23 680 €
investissements		- €	315 000 € 100 000 €
SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE	0%	- €	6 900 € 2 300 €
VALORISATION DES TERROIRS ET SENSIBILISATION AUTOUR DE L'AGRICULTURE ET DU « MIEUX MANGER »	1%	640 €	50 200 € 12 280 €
ACCESSIBILITÉ ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	7%	6 658 €	73 000 € 4 800 €
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE / VALORISATION DES DÉCHETS	4%	3 200 €	22 000 € 9 000 €
investissements		10 530 €	- € - €
Transversal	0%	135 €	9 000 € 3 000 €
Coordination (0,6 ETP)	75%	67 500 €	139 800 € 27 960 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (HT)	100%	90 400 €	411 800 € 83 020 €
TOTAL INVESTISSEMENTS (HT)		10 530 €	315 000 € 100 000 €

PRÉSÉRATION DU FONCIER

INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES



OBJECTIF : Construire une stratégie foncière afin de préserver une agriculture locale et durable et diversifier les productions agricoles

2023- 2 études sur le foncier agricole réalisées avec un focus sur la transmission des exploitations

2025 : 2 ateliers de concertation organisés avec élus et agriculteurs (14 agriculteurs et 12 élus municipaux)

> 5 enjeux agricoles mis en avant sur le territoire avec concertation et cadrage de 10 actions foncières localisées à déployer

A VENIR 2025-2030 :

Etudes foncières complémentaires	6 400€
Structuration d'une cellule de veille foncière	5 900€
Installation d'un comité local d'installation foncier (animation sur 3 ans)	10 500€
Actions foncières opérationnelles ciblées	88 100€

- Mise en place d'une ZAP/PAEN (études, carto, animations, admin) - 30 000 €
- Intégration de la SCIC ceinture verte - 9 000 €
- Accompagnement acquisition biens vacants et sans maîtres - 7 000 €
- Actions foncières sur les friches en secteur viticole - 13 000 €
- Communication dédiée à la cohabitation des usages / animations – 6 750 €

Investissements fonciers (acquisitions, travaux)	315 000€
--	----------



Partenaires clés :

Communes, Chambre d'agriculture, SAFER, ADABio, Agriculteurs, Lycée agricole,...



2025 - 2030

110 900 €

(+ 315 000€ d'investissement)



0,25 ETP

Subventions :

PNA Niv 1 (2023-2025),

Soutien PAT niv2, FEADER, Alcotra (études), LEADER



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE



OBJECTIF : Cordonner les acteurs du système alimentaire local, faciliter les échanges et l'interconnaissance, et identifier les leviers aux besoins soulevés

2023-

2025 :

0€

Maintien du lien avec les acteurs du territoire : recensement de besoin, accompagnement, et mise en relation



Mise en place d'une **cartographie interactive** référençant les acteurs restauration/animation par Faucigny Glières tourisme

1 étude menée par Auvergne Rhône Alpes Gourmand sur les leviers d'actions territoriales en lien avec les entreprises sur le sujet de l'alimentation durable

A VENIR 2025-2030 :

Ateliers d'interconnaissances thématiques 2 400 €

Promotion des circuits-courts / Animations des marchés locaux 4 500 €

Coordination en faveur d'une économie locale via :

- Recensement des acteurs alimentaires du territoire
- Relais de communication / Mise en relation
- Sensibilisation à la loi Egalim auprès des restaurants collectifs / Inscriptions « macantine »
- Accompagnement à un approvisionnement durable et local au sein des restaurants collectifs
- Actions « entrer dans la boucle »
- Accompagnements de porteurs de projets
- Promotion du local lors des événements organisés



Partenaires clés :

Restaurants collectifs, lycée hôtelier, Faucigny Glières Tourisme, commerçants, producteurs, transformateurs, communes, acteurs touristiques, cuisines centrales,



2025 - 2030
6 900 €



0,05 ETP

Subventions :
Soutien PAT Niv 2, Région, ...



EDUCATION ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES TERROIRS



OBJECTIF : Valoriser les terroirs en renforçant le lien des consommateurs avec les agriculteurs, sensibiliser sur la bonne nutrition et le goût, valoriser les métiers de l'agriculture

**2023-
2025 :**

640€

Capitalisation et création de ressources et supports pédagogiques

300 jeunes de la vallée de l'Arve (8-15 ans) sensibilisés sur l'alimentation durable lors des Jeunesses Olympiennes en 2024

Plus de 100 agents du service enfance de la CC Faucigny Glières sensibilisés sur l'alimentation durable chaque rentrée scolaire

Mobilisation d'agents animateurs et de 4 écoles du territoire, développement de jardins pédagogiques



A VENIR 2025-2030 :

Renforcement de compétences « Santé nutrition » des agents CCFG 3 000 €

Déploiement d'actions pédagogiques (animations scolaires, jardins pédagogiques, ateliers grand public) 39 200 €

Editions d'outils et acquisitions de matériels 8 000 €

Création d'un répertoire des animations et prestations

Coordination des partenaires

> Rencontre des établissements scolaires

> Mobilisation des services internes et partenaires

> Capitalisation autour des actions/outils déployés

Promotion des actions engagées dans les communes

Valorisation de l'agriculture et du terroir au travers de l'offre touristique



Partenaires clés :

Ecoles, Collèges/Lycée, **Lycée agricole, Lycée hôtelier, services CCFG** dédiés aux 0-18 ans, service politique de la ville de la CCFG, Communes, Promotion Santé ARA, **Faucigny Glières Tourisme, Médiation Santé**, jardins communaux, **Mission locale, Chambre d'agriculture**, ADABio, SEA74, Alpages écoles, Habitants ...

2025 - 2030

50 200 €



0,35 ETP



Subventions :

Soutien PAT Niv 2, ARS, Cité éducative, Contrat de ville, Alcotra, ...

[Faucigny Glières Tourisme]

ACCESSEBILITÉ SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



OBJECTIF : Favoriser l'accès social, financier et physique à une alimentation locale de qualité pour tous

2023-
2025 :

6 658€

- **4 ateliers pluri-acteurs** sur le diagnostic local de la précarité alimentaire et l'élaboration d'un plan opérationnel concerté
- **3 journées de co-formation** : 26 participants (dont 12 structures partenaires et 6 hab.)
- **1 collectif pluri-acteurs** constitué d'une trentaine de participants pour suivre les actions de cette thématique
- **3 volets d'action** lancés avec de premières actions opérationnelles : répertoire sur l'accès à l'alimentation, dynamisation de jardins collectifs, accompagnement de la distribution alimentaire vers une épicerie solidaire



A VENIR 2025-2030 :

Etudes complémentaires sur les moyens d'approvisionnement (lien épicerie)	3 000 €
Mise en place de moyens d'incitations (études + contributions)	50 000 €
Animations QPV en lien avec l'alimentation	5 000 €
Structuration de jardins collectifs (animations)	6 000 €
Création et diffusion d'un répertoire sur l'accès à l'alimentation	1 000 €
Création d'une épicerie solidaire	8 000 €

- Montage du projet (3000€)
- Accompagnement sur l'approvisionnement (5000€)
- Coordination des acteurs (association, communes, prescripteurs, bénéficiaires)
- Recherche de partenariats techniques et financiers
- Travaux de réhabilitation des locaux [Commune de Bonneville]
- Personnels dédiés [Commune de Bonneville / CCAS]



Partenaires clés :

Habitants en situation de précarité, Association d'aide alimentaire Coup de pouce, **CCAS des communes**, jardins communaux, **Association les bartavelles** (CHRS, accueil de jour, médiation santé), **service politique de la ville** (maisons de proximité), AMAP de Bonneville, Citoyens bénévoles, Promotion Santé ARA, ATD Quart monde, Réseau des épiceries sociales, ...



2025 - 2030

73 000 €



0,2 ETP



Subventions :

2024-2026 : « **Mieux manger pour tous** », Contrat de ville PAT Niv 2, ANDES, CPAM, LEADER, CAF, MSA,

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES BIODECHETS



OBJECTIF : Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et favoriser la valorisation des biodéchets dans un circuit plus localisé

2023-
2025 :

13 730 €

- Mise en place de procédures de tri et de suivi du gaspillage alimentaire dans **5 restaurants scolaires** :
- 2 campagnes de pesées** des déchets menés sur 2023-2025
 - > Moyenne de gaspillage de **102 g /enfants** représentant **254€ /services** (pour 1100 repas/jour)
- Partage du bilan du diagnostic initial du gaspillage alimentaire réalisé sur 5 restaurants scolaires
- Concertation sur les actions à engager avec les équipes d'animation, agents, enfants, et prestataires des cuisines
- Travail spécifique réalisé autour du tri des déchets
- Lancement des premiers accompagnements sur le compostage



A VENIR 2025-2030 :

Communication autour du gaspillage alimentaire	1 000 €
Animations sur les temps de repas des enfants	6 000 €
Renforcement de compétences des agents de service	5 000 €
Petits équipements ludiques anti-gaspi	10 000 €
Déploiement du compostage	[Service déchets CCFG]
• Accompagnement des jardins collectifs et restaurants scolaires	
• Animations péri scolaires	
• Fourniture et mise en place des composteurs	

FONCIER INSTALLATION

ÉCONOMIE

ÉDUCATION

SOCIAL

LUTTE ANT-GASPILLAGE ET
VALORISATION DES BIO-DECHETS



Partenaires clés :

Services CCFG en charge de la restauration collective, Service gestion des déchets, écoles, lycées et collèges, jardins collectifs, prestataires de la restauration collective (Leztroy et les cuisines du Faucigny), Sydeval, habitants, ...

2025 - 2030

22 000 €



0,1 ETP



Subventions :

2024 : Cité éducative

ARS, Soutien PAT Niv 2, ADEME, Cité éducative, etc.

ACTIONS TRANSVERSALES ANIMATIONS / EVENEMENTS

OBJECTIF : Animer, suivre et évaluer les actions définis dans le cadre du PAT. Promouvoir la démarche auprès des partenaires et du grand public. Assurer le lien avec les autres documents cadre de la collectivité. Participer au réseau des PAT et contribuer aux travaux inter-PAT mis en place.

2023-

2025 :

135€
+
67 500€
(RH)

- 0,5 ETP dédié au suivi et à l'animation du dispositif avec l'appui des services de la collectivité selon les thématiques
- 1 journée/an dédiée à la rencontre des citoyens et partenaires :
 - Stand dédié au PAT et aux actions menées sur la journée nature 2023 et la journée nature 2024 (env. 250 visiteurs)
 - Evènement « un village pour ma santé » sur 3 journées en 2025 (échanges partenaires et citoyens sur les actions PAT + Ateliers cuisine végétale, jardinage et sensibilisation alimentation durable) (env. 150 participants)
- 2 à 3 commissions de pilotage organisées /an (élus référents des communes) pour suivre et valider les actions
- Participation au réseau des PAT du Genevois Français et à des séminaires/webinaires organisés aux échelles départementales, régionales et nationales

PREVISIONNEL 2025-2030 :

Evènement / Communication / Newsletter

9 000 €

RESSOURCES HUMAINES SUR 5 ANS (1 ETP) :

139 800 €

- 0,6 ETP chargée de mission ruralité (coordination et animation du PAT)

- 0,4 ETP de ressources internes (services connexes non valorisés dans le budget)



Partenaires clés :

Services de la collectivité, Communes du territoire, partenaires PAT, PAT des EPCI voisins, Pôle métropolitain du Genevois Français, Réseau des PAT animé par la DRAAF, Coordination régionale du MMPT,...



2025 - 2030

148 800 €



Total = 1 ETP

Subventions :

Soutien PAT Niv 2, LEADER, FEADER,

Indicateurs suivi-évaluation (1/2)

Thématiques	Axes PAT	Indicateurs (dont indicateurs SNANC)	2022	2024-2025	Cible 2028	Suivi
Justice Sociale		Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire	0	246	500	Reporting « mieux manger pour tous » / Fiches de suivi des ateliers
		dont ateliers participatifs autour du montage et suivi des actions	0	26		
		dont ateliers nutrition / santé citoyens	0	20		
		dont accès jardins + animation/sensibilisation	0	8		
		dont ateliers cuisine à moindre coût	0	200		
		Nombre de structures distinctes associées au montage des actions	1	12	15	Fiches de présence / Fiches de suivi
Nutrition et Santé		Proportion d'approvisionnement durable de l'aide alimentaire	NC	NC	25%	CR annuel de l'association distributrice de l'aide alimentaire
		Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS		80	135	Fiche évaluation et rapport de formation Reporting
		via renforcement de compétences d'agents animateurs	0	0	15	
Environnement Lutte contre le gaspillage alimentaire		via ateliers de sensibilisation des agents de la collectivité	0	80	120	Reporting actions animations
		Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire	0	...	3000	
		Dont enfants 3-11 ans (actions cantines)	0	...	1500	
		Dont jeunes 12-18 ans (actions cantines)	0	0	800	
		Dont agents périscolaires	0	80	100	
		Dont public évènements PAT	0	0	500	
Environnement Préservation des ressources et adaptation au changement climatique		Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action sur le territoire	0	5	12	Suivi PAT / Service enfance CCFG
		Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques	0	20	50	Fiche de présence formation/sensibilisation
		Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité	0	0	3	Suivi partenariats
Economie alimentaire Production		Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT	NR	NR	3	
		Nombre d'exploitations agricoles	NR	45	45	Suivi installation/transmission
		Nombre de partenariats formalisés avec les établissements d'enseignements agricoles et/ou alimentaires du territoire	0	0	2	Convention de partenariats

Indicateurs suivi-évaluation (2/2)

Economie alimentaire Transformation - distribution		Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, commerce de gros, et/ou CMA, CCI	0	0	1	Suivi partenariats
Economie alimentaire Emploi		<p>Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers des filières agricoles et alimentaires</p>	1	1	2	
Restauration collective		<p>Proportion de restaurants collectifs ayant réalisé leur déclaration sur « ma cantine » par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire</p> <p>Dont restaurants sous la compétence de la CCFG</p> <p>Dont restaurants sous la compétence de partenaires du PAT</p> <p>Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT (dont restaurants sous la compétence de la CCFG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En produits durables et de qualité ; - En produits bio ; - En viande et poisson de qualité. 			75%	Suivi ma cantine
					100%	
					100%	
Education à l'alimentation		<p>Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût</p> <p>Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'action d'éducation à l'alimentation et au goût</p> <p>Dont cadre du périscolaire</p> <p>Dont cadre scolaire</p>	0	0	20	Fiche de présence / synthèse formations
			0	0	2	Convention de partenariat
			NC		800	Bilan animations
			NC		400	
			NC		400	
Foncier agricole et urbanisme		<p>Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme</p> <p>Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole</p>	0	0	4	Bilan annuel PAT / suivi PLU
			0	0	2	Convention de partenariats



Contributions des communes

Contributions financières des communes demandées pour les actions :

- Relevant de leurs champs de compétences (écoles, jardins, actions sociales, foncier, etc.)
- Directement implantée sur leur territoire (cas d'une installation maraîchère accompagnée, etc.)

Calcul contributions (Sur la part non subventionnée) :

Part CC : 50%

Part Commune(s) : 50%

Axes stratégiques du PAT	Previsionnel 2025-2030	Participation communes	Participation CCFG
1. Préservation du foncier / Soutien installation et diversification des productions agricoles	23% 110 900 €	50%	50%
1. <i>Investissements fonciers (acquisitions, travaux)</i>	315 000 €	0%	100%
2. Soutien à l'économie alimentaire locale	1% 6 900 €	33%	67%
3. Valorisation des terroirs, animations et sensibilisations autour de l'agriculture et du « mieux manger »	10% 50 200 €	39%	61%
4. Accessibilité et lutte contre la précarité alimentaire	15% 73 000 €	10%	90%
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire / valorisation des déchets	5% 22 000 €	0%	100%
6.1 Actions transversales	2% 9 000 €	50%	50%
6.2 Coordination (0,6 ETP)	29% 139 800 €	0%	100%
TOTAL PAT	582 400 €	15%	85%
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH) (HT)	344 500 €	26%	74%
DONT TOTAL RH (HT)	139 800 €	0%	100%
DONT TOTAL INVESTISSEMENTS (HT)	98 100 €	0%	100%

Synthèse budget prévisionnel



Budget prévisionnel sur 5 ans PAT 2025-2030	DEPENSES		RECETTES					
	Dépenses prévisionnelles (HT)	Part subventions estimées	Participation CCFG			Participation Communes		
			Sur 5 ans	Estimation Moy /an	Sur 5 ans	Estimation moy/an		
TOTAL PAT	726 800 €	42%	308 160 €	372 030 €	74 406 €	46 610 €	9 322 €	
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH)	272 000 €	36%	98 280 €	127 110 €	25 422 €	46 610 €	9 322 €	
DONT TOTAL RH	139 800 €	60%	83 880 €	55 920 €	11 184 €	- €	- €	
DONT TOTAL INVESTISSEMENTS	315 000 €	40%	126 000 €	189 000 €	37 800 €	- €	- €	

Budget prévisionnel 2026	DEPENSES		RECETTES					
	Dépenses prévisionnelles (HT)	Part subventions actées	Part subventions estimées	Autofinancements CCFG / communes			Dont estimations Part communes	
TOTAL PAT (Hors investissements)	83 020 €	33%	27 000 €	66%	55 000 €	56 020 €	28 020 €	10 727 €
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH)	55 060 €	26%	14 500 €	69%	38 000 €	40 560 €	17 060 €	10 727 €
DONT TOTAL RH	27 960 €	45%	12 500 €	61%	17 000 €	15 460 €	10 960 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000 €			40%	40 000 €	100 000 €	60 000 €	- €

Synthèse part communes

Détail participation estimées des communes partenaires :

Commune	%*	Contribution sur 5 ans	Estimation Moy /an
Ayze	8,2%	3 821 €	764 €
Bonneville	47,0%	21 889 €	4 378 €
Brison	1,6%	764 €	153 €
Contamine-Sur-Arve	8,4%	3 901 €	780 €
Glières-Val-de-Borne	6,4%	2 999 €	600 €
Marignier	22,7%	10 570 €	2 114 €
Vougy	5,7%	2 665 €	533 €
TOTAL COMMUNES	100,0%	46 610 €	9 322 €

*selon population municipale issue du RP INSEE 2022



2026 (budget max)	2026 (budget optimisé)
879 €	440 €
5 038 €	2 519 €
176 €	88 €
898 €	449 €
690 €	345 €
2 433 €	1 216 €
613 €	307 €
10 727 €	5 364 €



Merci pour votre attention 😊



> Sondage grand public réalisé en avril 2023
sur ce qui qualifie le « mieux mange »



MANGEONS MIEUX ET LOCAL

SUR NOTRE TERRITOIRE



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES



DEVENEZ ACTEURS DU MIEUX MANGER EN PARTICIPANT À LA DÉMARCHE !



Annexes cadrage

Rappel actions, partenaires et budget prévisionnels 2023-2025



Rappel des 5 volets d'actions

5 VOLETS
D'ACTION





Un PAT avec qui ?



*Données chiffrées issues de la mobilisation des acteurs dans le cadre des ateliers de 2022



Budget prévisionnel PAT CCFG 2023-2025

Description	Commentaire	Coût TTC		Subv estimées	etat	Auto-Financements	Part CC		Part Communes	A valider	A venir (2024)
ENJEU FONCIER		83 000 €	57%	46 990 €		36 010 €	18 005 €	50%	18 005 €	3 323 €	5 661 €
Diagnostic foncier agricole	1 diagnostic complet réalisé 1 stratégie concertée émergente	25 000 €	53%	13 152 €		11 848 €	5 924 €	50%	5 924 €	3 323 €	2 580 €
Mise en place d'un Comité Local d'Installation Foncier	prestation CASMB + expertise extérieure	13 000 €	53%	6 839 €		6 161 €	3 081 €	50%	3 081 €	- €	3 081 €
Actions foncières opérationnelles	Prestataires à cibler	45 000 €	60%	27 000 €		18 000 €	9 000 €	50%	9 000 €	- €	- €
ENJEU ECONOMIE ALIMENTAIRE		5 200 €	57%	2 957 €		2 243 €	1 643 €	73%	600 €	- €	- €
Diagnostic participatif / Interconnaissance	1 plan d'action adapté émergent	2 200 €	53%	1 157 €		1 043 €	1 043 €	100%	- €	- €	- €
Actions opérationnelles	(selon plan d'action)	3 000 €	60%	1 800 €		1 200 €	600 €	50%	600 €	- €	- €
ENJEU EDUCATION ALIMENTAIRE/TERROIR		47 900 €	51%	24 504 €		23 396 €	12 646 €	54%	10 750 €	- €	- €
Renforcement de compétences	5-10 agents formés	4 000 €	53%	2 104 €		1 896 €	1 896 €	100%	- €	- €	- €
Développement outils	Kit d'animation créé et transmis	4 500 €	60%	2 700 €		1 800 €	900 €	50%	900 €	- €	- €
Animations pédagogiques	10à15 animations réalisées - 1 classe/écoles	39 400 €	50%	19 700 €		19 700 €	9 850 €	50%	9 850 €	- €	1 350 €
ENJEU SOCIAL		96 500 €				64 259 €	61 285 €	95%	2 974 €	1 100 €	1 874 €
Diagnostic/Etudes	Plan d'action sur la précarité alimentaire établi en concertation avec public précaire	7 500 €	67%	5 041 €		2 459 €	1 585 €	64%	874 €	400 €	474 €
Actions opérationnelles	3 actions mises en place	89 000 €	31%	27 200 €		61 800 €	59 700 €	97%	2 100 €	700 €	1 400 €
ENJEU ANTI-GASPI		22 900 €	50%	11 406 €		11 494 €	11 494 €	100%	- €	- €	- €
Diagnostic/Etudes	diagnostic initial réalisé dans les cantines CCFG / Plan d'action établi	4 900 €	48%	2 367 €		2 533 €	2 533 €	100%	- €	- €	- €
Equipements/Matériels	Equipement tri cantine pilote MDE	13 000 €	50%	6 500 €		6 500 €	6 500 €	100%	- €	- €	- €
Actions opérationnelles	1 formation mise en place + 1 animation/cantine	5 000 €	51%	2 539 €		2 461 €	2 461 €	100%	- €	- €	- €
Transversal		154 500 €	79%	122 367 €		32 133 €	32 133 €	100%	- €	- €	- €
Evenements/Communication	Implication citoyenne sur le PAT	4 500 €	53%	2 367 €		2 133 €	2 133 €	100%	- €	- €	- €
RH	1 ETP	150 000 €	80%	120 000 €		30 000 €	30 000 €	100%	- €	- €	- €
		410 000 €	59%	240 467 €	0	169 533 €	137 204 €	81%	32 329 €	4 423 €	7 535 €



Plan de financement PAT 2023-2025

TOTAL Budget PAT		410 000 €			
Co-financements		240 467 €	59%		
Financements CC		137 204 €	33%		
Financements Communes		32 329 €	8%		
Communes	Pop	%pop	TOTAL PAT	dont à valider	dont à venir
Ayze	2 225	8%	2 645 €	362 €	616 €
Bonneville	12 511	46%	14 871 €	2 035 €	3 466 €
Brison	481	2%	572 €	78 €	133 €
Contamine	2 256	8%	2 681 €	367 €	625 €
Marignier	6 333	23%	7 527 €	1 030 €	1 754 €
GVB	1 809	7%	2 150 €	294 €	501 €
Vougy	1 584	6%	1 883 €	258 €	439 €
TOTAL	27 199	100%	32 329 €	4 423 €	7 535 €

CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
de la Communauté de communes Faucigny Glières

2025-2030

V PROJET 3

Entre

La communauté de communes Faucigny Glières ayant son siège social au 6, place de l'Hôtel de ville, 74130 Bonneville, représentée par son Président M. Stéphane VALLI, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°.....

Désignée ci-après par "**la CCFG**",

Et

La commune d'Ayze ayant son siège social au 3, route de Marignier 74 130 Ayse, représentée par son Maire M. Jean-Pierre MERMIN, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

La commune de Bonneville ayant son siège social à place de l'hôtel de ville 74 130 Brizon, représentée par son Maire M. Stéphane VALLI, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

La commune de Brison ayant son siège social à 67 allée de la mairie, représentée par son Maire M. Didier LAYAT, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

La commune de Contamine-Sur-Arve ayant son siège social à Chef-lieu 74 130 Contamine-sur-Arve, représentée par son Maire Mme Aline WATT CHEVALLIER, habilitée à signer la présente convention en application de la délibération n°

;

La commune de Glières-Val-de-Borne ayant son siège social à place de la mairie 74 130 Glières-Val-de-Borne, représentée par son Maire M. Christophe FOURNIER, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

La commune de Marignier ayant son siège social à 43 avenue de la mairie 74 970 Marignier, représentée par son Maire M. Christophe PERY, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

La commune de Vougy ayant son siège social à 1, route de Genève 74 130 Vougy, représentée par son Maire M. Yves MASSAROTTI, habilité à signer la présente convention en application de la délibération n°

Désignées ci-après par "**les communes partenaires**",

Sommaire

Article 1.	Objet de la convention	3
Article 2.	Durée de la convention	4
Article 3.	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)	4
Article 4.	Engagements de la CCFG	6
Article 5.	Engagements des communes partenaires.....	6
Article 6.	Financements des actions	6
Article 7.	Modifications et résiliation de la convention.....	7
Article 8.	Différends et traitements des litiges	8
Article 9.	Annexes	8

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2025-0006 en date du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la communauté de communes de Faucigny-Glières (CCFG) ;

VU la délibération CC_175_2024 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire, notamment la compétence 7.1.1 « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » comprenant les études et contrats structurants d'aménagement du territoire tels que le projet alimentaire territorial (PAT) ;

VU les articles L. 1-III et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime définissant les projets alimentaires territoriaux (PAT) ;

VU la reconnaissance officielle de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial porté par la CCFG obtenue le 16 mars 2023 dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2022-2023 ;

VU la délibération N°171-2023 en date du 09 octobre 2023 approuvant les grands axes de la stratégie alimentaire du territoire de la CCFG ;

VU l'instruction technique DGAL/DSATAA/2025-363 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en date du 10 juin 2025, précisant les nouvelles modalités techniques de reconnaissance officielle des PAT s'inscrivant dans les orientations de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) déclinées dans le Programme national pour l'alimentation (PNA) ;

CONSIDERANT le fort engagement des acteurs locaux du système alimentaire dans l'initiation de la démarche, la co-construction de la stratégie et la concertation sur les actions à déployer sur le territoire ;

CONSIDERANT les contributions des communes du territoire dans la construction de la stratégie territoriale et le pilotage du PAT ;

CONSIDERANT les 5 enjeux principaux dégagés des ateliers participatifs et du pré diagnostic réalisés avec les acteurs clés du territoire à savoir :

- La préservation du foncier et le soutien à l'installation et la diversification des productions agricoles,
- Le soutien à l'économie alimentaire locale,
- La valorisation des terroirs et la sensibilisation autour de l'agriculture et du « mieux manger »,
- L'accessibilité sociale et la lutte contre la précarité alimentaire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets en restauration collective ;

CONSIDERANT la consolidation de la stratégie depuis 2023 avec :

- le diagnostic et les ateliers participatifs sur le foncier agricole et la transmission conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER,
- le diagnostic participatif sur la précarité alimentaire impliquant professionnels, associations locales et habitants concernés conduit en partenariat avec ATD Quart monde et Promotion Santé ARA,
- le diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cantines et le travail auprès des acteurs du périscolaire et de la restauration sur les actions à conduire sur l'éducation alimentaire et la lutte anti-gaspillage.

CONSIDERANT les soutiens financiers de cette phase d'émergence du PAT ayant favorisé la mise en place de premières actions opérationnelles concertées ;

CONSIDERANT les prérequis et critères de reconnaissance des PAT niveau 2 présentés dans l'instruction technique et correspondant aux PAT dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés ;

CONSIDERANT la candidature déposée en 2025 pour la reconnaissance de niveau 2 et l'appel à projets « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » organisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du volet agricole de la planification écologique ;

CONSIDERANT une instance de gouvernance établie pilotée avec le référent PAT de la CCFG depuis 2023 avec un comité de pilotage constitué de représentants des 7 communes du territoire et partenaires clé ayant pour rôle de décider des grandes orientations du PAT en support des instances de pilotage technique et financier organisés par axes stratégiques ;

CONSIDERANT l'état d'avancement du PAT avec le démarrage de la mise en œuvre d'actions opérationnelles et des premiers moyens humains et financiers déployés ;

CONSIDERANT la possibilité de prétendre à d'autres subventions pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie alimentaire dégagée ;

Il a été décidé d'établir une convention pluriannuelle ayant pour objet la gestion et l'animation du projet alimentaire territorial entre la CCFG et les communes du territoire.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre la CCFG et les communes partenaires du Projet Alimentaire Territorial porté par la CCFG et reconnu officiellement PAT de niveau 1 « PAT émergeant » en mars 2023.

Elle définit les engagements respectifs des signataires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action opérationnel du PAT à la suite du dépôt du dossier de reconnaissance officielle de niveau 2 par la CCFG auprès des services de la Direction Générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature par toutes les parties, et prendra fin au **31/12/2031**.

Article 3. Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

3.1. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Issu de la Loi d'avenir, de l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, le PAT est un dispositif qui a l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire pour faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnementale.

La démarche d'un PAT est conduite localement par la CCFG depuis 2022 avec l'ambition de renforcer et structurer les activités alimentaires et agricoles du territoire dans une logique de résilience, d'ancrage territorial et d'accèsibilité.

Un premier diagnostic territorial, l'implication des 7 communes du territoire et la mobilisation d'une soixantaine d'acteurs du système alimentaire local ont permis d'initier une dynamique et dégager des enjeux forts ainsi que des axes stratégiques autour de l'alimentation locale et durable sur le territoire. Cette stratégie concertée a été reconnue « PAT émergeant » en mars 2023 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

S'en est suivie une phase de diagnostic approfondi avec la structuration de partenariats et la mise en place d'une gouvernance pour aboutir à un plan d'action opérationnel concerté sur 2025-2030 répondant aux 5 enjeux clés du territoire à savoir :

- La préservation du foncier et le soutien à l'installation et la diversification des productions agricoles,
- Le soutien à l'économie alimentaire locale,
- La valorisation des terroirs et la sensibilisation autour de l'agriculture et du « mieux manger »,
- L'accèsibilité sociale et la lutte contre la précarité alimentaire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets en restauration collective ;

La stratégie alimentaire territorial sur 2025-2030 est synthétisée dans l'annexe 1 reprenant les enjeux et actions prévisionnelles du PAT sur cette période.

Le Projet Alimentaire Territorial constitue ainsi le document cadre pour permettre à la CCFG de définir ses modalités d'intervention sur le sujet de la transition agricole et alimentaire du territoire.

La CCFG a déposé en 2025 sa candidature pour la reconnaissance officielle niveau 2 du PAT correspondant aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions

opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

L'objectif de cette convention partenariale est donc de répondre aux principaux enjeux du territoire sur la thématique de l'alimentation locale et durable. Elle fixe les engagements respectifs de la CCFG et des communes partenaires sur ces thématiques et la conduite des actions planifiées.

3.2. Pilotage et gouvernance du PAT

Une gouvernance spécifique est mise en place afin d'assurer l'approche participative et multi-partenariale de la démarche :

- Des commissions techniques thématiques sont mises en place avec les partenaires cibles pour chaque thématique du PAT. Elles assurent le montage et suivi opérationnel des actions locales.
- Un comité de pilotage constitué des principaux partenaires techniques et financiers du PAT est mis en place pour planifier et suivre les opérations mises en œuvre.
- Des assemblées plénières ont lieu ponctuellement pour informer et/ou consulter l'ensemble des acteurs du territoire impliqués ainsi que les citoyens intéressés.

- **1 à 2 commissions budget sont tenues par an entre les partenaires financiers pour valider le budget prévisionnel annuel et les contributions des communes partenaires.**

D'autres actions transversales sur tout ou partie du territoire pourront être mises en œuvre par le biais de conventions spécifiques entre différents partenaires. Ces conventions détermineront le rôle de chaque signataire et fixeront les modalités éventuelles de contribution financière des cocontractants.

3.3. Programme d'action annuel

La planification opérationnelle du PAT 2025-2030 est précisée chaque année avec un programme d'action détaillé. Ce programme d'action détaillera les opérations prévues sur le PAT et les partenaires mobilisés. Il mettra également en avant les actions prévues aux échelles communales et aux échelles supra. Ce programme d'action est validé en COPIL PAT.

3.4. Budget et contribution financière

Le programme d'action annuel du PAT est accompagné d'un budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) pour sa mise en œuvre.

Les dépenses concernent principalement les frais d'animation et de fonctionnement liés au déploiement du programme d'action.

Les recettes reposent principalement sur :

- les soutiens de partenaires financiers dans le cadre des procédures engagées (Etat via le Programme National de l'Alimentation, le programme « mieux manger pour tous » et le programme de l'ARS « santé environnement ») et à venir ;
- le financement de la CCFG et des communes partenaires.

3.5. Suivi et évaluation

Des indicateurs de suivi- évaluation sont mis en place pour suivre le PAT. Des bilans réguliers sont présentés en COPIL afin de suivre de manière quantitative l'impact des actions menées sur les objectifs fixés dans le cadre du PAT.

Article 4. Engagements de la CCFG

La CCFG assume le **portage administratif et financier du PAT** ainsi que la mise en œuvre du programme d'action prévisionnel. Elle s'engage ainsi à

- Assurer un suivi global des actions et leur évaluation en continu.
- Mettre à disposition les moyens humains pour la coordination et l'animation du dispositif.
- Nommer au moins un·e élu·e référent·e en charge de piloter le projet en lien avec l'animateur·rice et participer aux instances de la gouvernance.
- Mobiliser et assurer le lien avec les partenaires techniques et financiers du projet.
- Rechercher, mobiliser et contractualiser les financements permettant la réalisation des actions.
- Assurer le lien avec les politiques supra-territoriales sur les sujets de l'agriculture et l'alimentation durable.
- Veiller à la transversalité des actions du PAT en lien avec les autres projets transversaux de la Communauté de Communes (PCAET, etc.).
- Proposer et diffuser des outils de communication visant à valoriser la démarche du PAT.

Article 5. Engagements des communes partenaires

Les communes partenaires s'engagent chacune à :

- Désigner au moins un·e élu·e référent·e en charge de :
 - o participer aux différentes instances de la gouvernance du PAT ;
 - o assurer le lien avec son équipe municipale ;
 - o faciliter la mise en relation de l'animation du PAT avec les équipes municipales.
- Favoriser le bon déroulement de l'animation et du pilotage PAT.
- Participer aux différentes réunions et manifestation organisées dans le cadre du PAT.
- Participer financièrement aux actions déployées entrant dans leur champ de compétence selon les modalités détaillées dans l'article 6.
- Informer l'animateur·rice des actions entreprises sur les thématiques du PAT à l'échelle de sa commune afin qu'elles soient valorisées au sein de la démarche intercommunale.

Article 6. Financements des actions

La CCFG veille tant que possible à assurer la mobilisation de financements extérieurs sur les actions proposées.

Les communes partenaires sont appelées à intervenir financièrement sur l'autofinancement des opérations proposées dans le cadre du PAT relevant de leurs champs de compétences selon la répartition suivante :

- 50 % de l'autofinancement pris en charge par la CCFG ;
- 50% de l'autofinancement pris en charge par la (ou les) commune(s) partenaire(s) de l'opération en question au prorata de la population municipale (source : RP INSEE 2022).

Le détail des actions ciblées par une participations financières des communes partenaires est présenté en annexe 2.

Le budget prévisionnel du PAT sur 2025-2030 (5 ans) se présente ainsi :

Budget prévisionnel sur 5 ans PAT 2025-2030	Dépenses prévisionnelles (HT)	RECETTES				Participation Communes	
		Participation CCFG		Sur 5 ans	Estimation Moy /an	Sur 5 ans	Estimation moy/an
		Sur 5 ans	Estimation Moy /an				
TOTAL PAT	726 800 €	42%	308 160 €	372 030 €	74 406 €	46 610 €	9 322 €
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH)	272 000 €	36%	98 280 €	127 110 €	25 422 €	46 610 €	9 322 €
DONT TOTAL RH	139 800 €	60%	83 880 €	55 920 €	11 184 €	- €	- €
DONT TOTAL INVESTISSEMENTS	315 000 €	40%	126 000 €	189 000 €	37 800 €	- €	- €

Détail participation estimées des communes partenaires :

Commune	%*	Contribution sur 5 ans	Estimation Moy /an
Ayze	8,2%	3 821 €	764 €
Bonneville	47,0%	21 889 €	4 378 €
Brison	1,6%	764 €	153 €
Contamine-Sur-Arve	8,4%	3 901 €	780 €
Glières-Val-de-Borne	6,4%	2 999 €	600 €
Marignier	22,7%	10 570 €	2 114 €
Vougy	5,7%	2 665 €	533 €

*selon population municipale issue du RP INSEE 2022

Les partenaires valideront annuellement la planification budgétaire annuelle prévisionnelle pour les opérations du PAT lors d'une commission budgétaire dédiée. Cette commission validera les actions concernées par la contribution financière des communes partenaires.

La CCFG transmettra annuellement aux communes partenaires des états des dépenses engagées dans lesquels seront précisées les subventions octroyées et la répartition du financement entre elle et les communes partenaires selon la clé présentée en annexe 3.

Les communes partenaires verseront annuellement à la CCFG les sommes correspondantes tenant compte des opérations soldées sur la base des dépenses réelles réalisées et subventions perçues. La CCFG veillera à informer les communes partenaires, des éventuels dépassements de montant des dépenses prévisionnelles, pour validation avant engagement de la dépense cofinancée.

Article 7. Modifications et résiliation de la convention

A la demande d'une des communes partenaires ou de la CCFG, il pourra être procédé à une révision de la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat sur demande écrite du partenaire demandeur. Après accord préalable sur les modifications proposées, et à l'unanimité des partenaires, la CCFG et les communes partenaires conviendront de modifier par voie d'avenant les dispositions de la présente convention en conséquence.

Le partenaire qui souhaite abandonner sa participation au projet peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée à l'adresse de la CCFG afin de préparer une nouvelle convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée par la partie s'estimant lésée dans ses droits à l'expiration d'un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant les

engagements non-tenus. Cet envoi doit être adressé concomitamment à l'ensemble des parties selon les mêmes délais et modalités.

En tant que pilote du PAT, la CCFG se réserve le droit de mettre fin à la convention de manière unilatérale pour motif d'intérêt général (ex : réorganisation territoriale, changement de politique publique, défaut de subvention), à l'issue d'un délai de deux mois suivant notification par lettre recommandée avec accusé de réception de la décision motivée du conseil communautaire. Le cas échéant, la CCFG précisera les modalités de traitement pour les opérations engagées impliquant les communes partenaires.

Article 8. Différends et traitements des litiges

1. Règlement à l'amiable : les parties feront tout leur possible pour régler à l'amiable tous litiges, différends ou réclamations résultant de la présente convention ;
2. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant le tribunal administratif.

Article 9. Annexes

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

- Annexe 1 : Planification opérationnelle et budgétaire du PAT sur 2025-2030
- Annexe 2 : Détail des actions du PAT impliquant une contribution financière des communes
- Annexe 3 : Clé de répartition de l'autofinancement entre les partenaires

Etabli en huit exemplaires :

CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT	
Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de communes Faucigny Glières	
2025-2030	
Le Président de la communauté de communes Faucigny Glières, Stéphane VALLI	Le Maire de la commune d'Ayze, Jean-Pierre MERMIN
<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>	<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>
Le Maire de la commune de Brison, David LAYAT,	Le Maire de la commune de Bonneville, Stéphane VALLI,
<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>	<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>
Le Maire de la commune de Contamine-sur-Arve, Aline WATT CHEVALLIER,	Le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER,
<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>	<i>Fait à.....</i> <i>Le :</i>

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
de la Communauté de communes Faucigny Glières

2025-2030

Le Maire de la commune de Marignier,

Christophe PERY,

Fait à.....

Le :

Le Maire de la commune de Vougy,

Yves MASSAROTTI,

Fait à.....

Le :

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
de la Communauté de communes Faucigny Glières
2025-2030

ANNEXE 1

Planification opérationnelle et budgétaire du PAT sur 2025-2030

Le PAT de la CC Faucigny Glières :



MANGEONS MIEUX ET LOCAL
SUR NOTRE TERRITOIRE
Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES

DEVENIR ACTEURS DU MEILLEUR MANGER EN PARTICIPANT À LA DÉMARCHE !

7 communes entre vallée industrialisée et montagnes

28 000 habitants

44 exploitations agricoles (filières lait et vin dominantes)

> Lancement de la démarche d'un projet alimentaire territorial par les élus de la CC en 2022

UN PAT, AVEC QUI ?

1 communauté de communes, 7 communes



PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL
RECONNU NIVEAU 1
« PAT émergent » en mars 2023

2022-2024 : Pré-Diagnostic, enjeux et feuille de route

- 98 acteurs du système alimentaire mobilisés « de la fourche à la fourchette »
- 2 ateliers participatifs
- 5 grands axes stratégiques identifiés
- Stratégie validée en conseil communautaire en octobre 2023

2023-2025 : Mise en œuvre

- Mobilisation de financement et de partenaires
- Mise en place d'une gouvernance
- Consolidation du diagnostic
- Lancement des actions
- Animation et suivi du dispositif



« PAT reconnu de niveau 1
« PAT émergent » en mars 2023

Objectifs 2025-2030

- > Approbation de la phase 2025-2030
- > Labellisation niveau 2 « PAT opérationnel »
- > Poursuite de la phase opérationnelle

2



5 enjeux pour une alimentation durable et locale



PRÉSÉRATION DU FONCIER / INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

> Construire une stratégie foncière afin de préserver une agriculture locale et durable et diversifier les productions agricoles



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE

> Coordonner les acteurs du système alimentaire local, faciliter les échanges et identifier les leviers aux besoins soulevés



ÉDUCATION ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES TERROIRS

> Renforcer le lien des consommateurs avec les agriculteurs, sensibiliser sur la bonne nutrition et le goût, valoriser les métiers de l'agriculture



ACCESSEURITÉ SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

> Favoriser l'accès social, financier et physique à une alimentation locale de qualité pour tous



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

> Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et favoriser la valorisation des biodéchets dans un circuit plus localisé



3



PRÉSÉRATION DU FONCIER INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES



OBJECTIF : Construire une stratégie foncière afin de préserver une agriculture locale et durable et diversifier les productions agricoles

2023-	2 études sur le foncier agricole réalisées avec un focus sur la transmission des exploitations	
2025 :	2 ateliers de concertation organisés avec élus et agriculteurs (14 agriculteurs et 12 élus municipaux)	
12 267€	> 5 enjeux agricoles mis en avant sur le territoire avec concertation et cadrage de 10 actions foncières localisées à déployer	

A VENIR 2025-2030 :

Etudes foncières complémentaires	6 400€
Structuration d'une cellule de veille foncière	5 900€
Installation d'un comité local d'installation foncier (animation sur 3 ans)	10 500€
Actions foncières opérationnelles ciblées	88 100€
• Mise en place d'une ZAP/PAEN (études, carto, animations, admin) - 30 000 €	
• Intégration de la SCIC ceinture verte - 9 000 €	
• Accompagnement acquisition biens vacants et sans maîtres - 7 000 €	
• Actions foncières sur les friches en secteur viticole - 13 000 €	
• Communication dédiée à la cohabitation des usages / animations – 6 750 €	
Investissements fonciers (acquisitions, travaux)	315 000€



Partenaires clés :

Communes, Chambre d'agriculture, SAFER, ADABio, Agriculteurs, Lycée agricole,...

2025 - 2030
110 900 €
(+ 315 000€ d'investissement)

0,25 ETP
Subventions :
PNA Niv 1 (2023-2025),
Soutien PAT niv2, FEADER, Alcotra (études), LEADER

9



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE



OBJECTIF : Coordonner les acteurs du système alimentaire local, faciliter les échanges et l'interconnaissance, et identifier les leviers aux besoins soulevés

2023-	Maintien du lien avec les acteurs du territoire : recensement de besoin, accompagnement, et mise en relation	
2025 :	Mise en place d'une cartographie interactive référençant les acteurs restauration/animation par Faucigny Glières tourisme	
0€	1 étude menée par Auvergne Rhône Alpes Gourmand sur les leviers d'actions territoriales en lien avec les entreprises sur le sujet de l'alimentation durable	

A VENIR 2025-2030 :

Ateliers d'interconnaissances thématiques	2 400 €
Promotion des circuits-courts / Animations des marchés locaux	4 500 €
Coordination en faveur d'une économie locale via :	
• Recensement des acteurs alimentaires du territoire	
• Relais de communication / Mise en relation	
• Sensibilisation à la loi EgaliM auprès des restaurants collectifs / Inscriptions « macantine »	
• Accompagnement à un approvisionnement durable et local au sein des restaurants collectifs	
• Actions « entrer dans la boucle »	
• Accompagnements de porteurs de projets	
Promotion du local lors des événements organisés	



Partenaires clés :

Restaurants collectifs, lycée hôtelier, Faucigny Glières Tourisme, commerçants, producteurs, transformateurs, communes, acteurs touristiques, cuisines centrales,

2025 - 2030
6 900 €

0,05 ETP
Subventions :
Soutien PAT Niv 2, Région, ...

10



EDUCATION ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES TERROIRS



OBJECTIF : Valoriser les terroirs en renforçant le lien des consommateurs avec les agriculteurs, sensibiliser sur la bonne nutrition et le goût, valoriser les métiers de l'agriculture

2023- Capitalisation et création de ressources et supports pédagogiques

2025 : 300 jeunes de la vallée de l'Arve (8-15 ans) sensibilisés sur l'alimentation durable lors des Jeunesse Olympiennes en 2024

640€ Plus de 100 agents du service enfance de la CC Faucigny Glières sensibilisés sur l'alimentation durable chaque rentrée scolaire
Mobilisation d'agents animateurs et de 4 écoles du territoire, développement de jardins pédagogiques

A VENIR 2025-2030 :

Renforcements de compétences « Santé nutrition » des agents CCFG	3 000 €
--	---------

Déploiement d'actions pédagogiques (animations scolaires, jardins pédagogiques, ateliers grand public)	39 200 €
--	----------

Editions d'outils et acquisitions de matériels	8 000 €
--	---------

Création d'un répertoire des animations et prestations	
--	--

Coordination des partenaires	
------------------------------	--

> Rencontre des établissements scolaires	
--	--

> Mobilisation des services internes et partenaires	
---	--

> Capitalisation autour des actions/outils déployés	
---	--

Promotion des actions engagées dans les communes	
--	--

Valorisation de l'agriculture et du terroir au travers de l'offre touristique	[Faucigny Glières Tourisme]
---	-----------------------------

Partenaires clés :

Ecoles, Collèges/Lycée, Lycée agricole, Lycée hôtelier, services CCFG dédiés aux 0-18 ans, service politique de la ville de la CCFG, Communes, Promotion Santé ARA, Faucigny Glières Tourisme, Médiation Santé, jardins communaux, Mission locale, Chambre d'agriculture, ADABio, SEA74, Alpages écoles, Habitants ...

2025 - 2030

50 200 €



0,35 ETP



Subventions :

Soutien PAT Niv 2, ARS, Cité éducative, Contrat de ville, Alcotra, ...

11



ACCÉSIBILITÉ SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE



OBJECTIF : Favoriser l'accès social, financier et physique à une alimentation locale de qualité pour tous

2023-

2025 :

6 658€

- 4 ateliers pluri-acteurs sur le diagnostic local de la précarité alimentaire et l'élaboration d'un plan opérationnel concerté
- 3 journées de co-formation : 26 participants (dont 12 structures partenaires et 6 hab.)
- 1 collectif pluri-acteurs constitué d'une trentaine de participants pour suivre les actions de cette thématique
- 3 volets d'action lancés avec de premières actions opérationnelles : répertoire sur l'accès à l'alimentation, dynamisation de jardins collectifs, accompagnement de la distribution alimentaire vers une épicerie solidaire



A VENIR 2025-2030 :

Etudes complémentaires sur les moyens d'approvisionnement (lien épicerie)	3 000 €
---	---------

Mise en place de moyens d'incitations (études + contributions)	50 000 €
--	----------

Animations QPV en lien avec l'alimentation	5 000 €
--	---------

Structuration de jardins collectifs (animations)	6 000 €
--	---------

Création et diffusion d'un répertoire sur l'accès à l'alimentation	1 000 €
--	---------

Création d'une épicerie solidaire	8 000 €
-----------------------------------	---------

- Montage du projet (3000€)
- Accompagnement sur l'approvisionnement (5000€)
- Coordination des acteurs (association, communes, prescripteurs, bénéficiaires)
- Recherche de partenariats techniques et financiers
- Travaux de réhabilitation des locaux [Commune de Bonneville]
- Personnels dédiés [Commune de Bonneville / CCAS]



Partenaires clés :

Habitants en situation de précarité, Association d'aide alimentaire Coup de pouce, CCAS des communes, jardins communaux, Association les bartavelles (CHRS, accueil de jour, médiation santé), service politique de la ville (maisons de proximité), AMAP de Bonneville, Citoyens bénévoles, Promotion Santé ARA, ATD Quart monde, Réseau des épiceries sociales, ...

2025 - 2030

73 000 €



0,2 ETP

Subventions :
2024-2026 : « Mieux manger pour tous », Contrat de ville PAT Niv 2, ANDES, CPAM, LEADER, CAF, MSA,

12

ANNEXES CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT 2025-2030
Projet Alimentaire Territorial de la CC Faucigny Glières



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

OBJECTIF : Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective et favoriser la valorisation des biodéchets dans un circuit plus localisé

**2023-
2025 :**

- Mise en place de procédures de tri et de suivi du gaspillage alimentaire dans 5 restaurants scolaires :
2 campagnes de pesées des déchets menés sur 2023-2025
> Moyenne de gaspillage de 102 g /enfants représentant 254€/services (pour 1100 repas/jour)
- Partage du bilan du diagnostic initial du gaspillage alimentaire réalisé sur 5 restaurants scolaires
- Concertation sur les actions à engager avec les équipes d'animation, agents, enfants, et prestataires des cuisines
- Travail spécifique réalisé autour du tri des déchets
- Lancement des premiers accompagnements sur le compostage

A VENIR 2025-2030 :

Communication autour du gaspillage alimentaire	1 000 €
Animations sur les temps de repas des enfants	6 000 €
Renforcement de compétences des agents de service	5 000 €
Petits équipements ludiques anti-gasp	10 000 €
Déploiement du compostage	[Service déchets CCFG]
• Accompagnement des jardins collectifs et restaurants scolaires	
• Animations péri scolaires	
• Fourniture et mise en place des composteurs	

13 730 €



Partenaires clés :

Services CCFG en charge de la restauration collective, Service gestion des déchets, écoles, lycées et collèges, jardins collectifs, prestataires de la restauration collective (Leztoy et les cuisines du Faucigny), Sydeval, habitants, ...

2025 - 2030
22 000 €



0,1 ETP

Subventions :
2024 : Cité éducative
ARS, Soutien PAT Niv 2, ADEME, Cité éducative, etc.

13



ACTIONS TRANSVERSALES ANIMATION/ENSEIGNEMENT

OBJECTIF : Animer, suivre et évaluer les actions définis dans le cadre du PAT. Promouvoir la démarche auprès des partenaires et du grand public. Assurer le lien avec les autres documents cadre de la collectivité. Participer au réseau des PAT et contribuer aux travaux inter-PAT mis en place.

**2023-
2025 :**

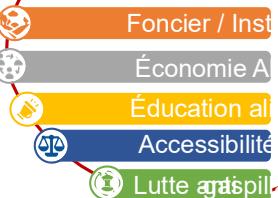
**135€
+
67 500€
(RH)**

- 0,5 ETP dédié au suivi et à l'animation du dispositif avec l'appui des services de la collectivité selon les thématiques
- 1 journée/an dédiée à la rencontre des citoyens et partenaires :
 - Stand dédié au PAT et aux actions menées sur la journée nature 2023 et la journée nature 2024 (env. 250 visiteurs)
 - Evénement « un village pour ma santé » sur 3 journées en 2025 (échanges partenaires et citoyens sur les actions PAT + Ateliers cuisine végétale, jardinage et sensibilisation alimentation durable) (env. 150 participants)
- 2 à 3 commissions de pilotage organisées / an (élus référents des communes) pour suivre et valider les actions
- Participation au réseau des PAT du Génois Français et à des séminaires/webinaires organisés aux échelles départementales, régionales et nationales

PREVISIONNEL 2025-2030 :

Evènement / Communication / Newsletter	9 000 €
RESSOURCES HUMAINES SUR 5 ANS (1 ETP) :	139 800 €
- 0,6 ETP chargée de mission ruralité (coordination et animation du PAT)	
- 0,4 ETP de ressources internes (services connexes non valorisés dans le budget)	

**Community of Communes
FAUCIGNY GLIERES**



Partenaires clés :

Services de la collectivité, Communes du territoire, partenaires PAT, PAT des EPCI voisins, Pôle métropolitain du Genevois Français, Réseau des PAT animé par la DRAAF, Coordination régionale du MMPT, ...

2025 - 2030
148 800 €



Total = 1 ETP

Subventions :
Soutien PAT Niv 2, LEADER, FEADER,

14



Prévisionnel Budget PAT 2025-2030 (HT)

Axes stratégiques du PAT	Réalisé 2023-2025	Prévisionnel 2025-2030	Dont 2025- 2028
PRÉSÉRATION DU FONCIER / SOUTIEN INSTALLATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	14% <i>investissements</i>	12 267 € 27% - €	110 900 € 315 000 €
SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE LOCALE	0%	- €	6 900 €
VALORISATION DES TERROIRS ET SENSIBILISATION AUTOUR DE L'AGRICULTURE ET DU « MIEUX MANGER »	1%	640 €	50 200 €
ACCESSIBILITÉ ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	7%	6 658 €	73 000 €
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE / VALORISATION DES DÉCHETS	4% <i>investissements</i>	3 200 € 10 530 €	22 000 € - €
Transversal	0%	135 €	9 000 €
Coordination (0,6 ETP)	75%	67 500 €	139 800 €
TOTAL FONCTIONNEMENT (HT)	100%	90 400 €	280 880 €
TOTAL INVESTISSEMENTS (HT)		10 530 €	315 000 €

8

Indicateurs suivi-évaluation (1 / 2)

Thématisques	Axes PAT	Indicateurs (dont indicateurs SVANC)	2022	2024-2025	Cible 2028	Suivi
Justice Sociale		Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire	0	246	Reporting « mieux manger pour tous » / Fiches de suivi des ateliers	
		dont ateliers participatifs autour du montage et suivi des actions	0	26		
		dont ateliers nutrition / santé citoyens	0	20		
		donc accès jardins + animation/sensibilisation	0	8		
Nutrition et Santé		donc ateliers cuisine à moindre coût	0	200		
		Nombre de structures distinctes associées au montage des actions	1	12	15	Fiches de présence / Fiches de suivi
		Proportion d'approvisionnement durable de l'aide alimentaire	NC	NC	25%	CR annuel de l'association distributrice de l'aide alimentaire
		Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS via renforcement de compétences d'agents animateurs	0	80	135	Fiche évaluation et rapport de formation
Environnement Lutte contre le gaspillage alimentaire		via ateliers de sensibilisation des agents de la collectivité alimentaire	0	0	15	Reporting
		Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire	0	...	3000	
		Dont enfants 3-11 ans (actions continues)	0	...	1500	Reporting actions animations
		Dont jeunes 12-18 ans (actions continues)	0	0	800	
Environnement Préservation des ressources et adaptation au changement climatique		Dont agents périscolaires	0	80	100	
		Dont public événements PAT	0	0	500	
		Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action sur le territoire	0	5	12	Suivi PAT / Service enfance CCFG
		Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux climatiques	0	20	50	Fiche de présence formation/sensibilisation
Economie alimentaire Production		Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité	0	0	3	Suivi partenariats
		Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT	NR	NR	3	
		Nombre d'exploitations agricoles	NR	45	45	Suivi installation/transmission
		Nombre de partenariats formalisés avec les établissements d'enseignements agricoles et/ou alimentaires du territoire	0	0	2	Convention de partenariats



Indicateurs suivis évaluation (2/2)

Economie alimentaire - distribution		Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, commerce de gros, et/ou CMA, CCI	0	0	0	1	Suivi partenariats
Economie alimentaire Emploi		Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de projets en lien avec le PAT Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers des filières agricoles et alimentaires	1	1	1	2	
		Proportion de restaurants collectifs ayant réalisé leur téledéclaration sur « ma cantine » par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire	NR	120	500	500	Suivi ateliers de sensibilisation
		Dont restaurants sous la compétence de la CCFG			75%	75%	Suivi ma cantine
		Dont restaurateurs sous la compétence de partenaires du PAT			100%	100%	
Restauration collective		Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT (dont restaurants sous la compétence de la CCFG) :					
		- En produits durables et de qualité ;		14%	50%		
		- En produits bio ;		3%	20%		
		- En viande et poisson de qualité.		61%	65%		
		Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM	0	0	20	20	Fiche de présence / synthèse formations
Education à l'alimentation		Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût	0	0	0	2	Convention de partenariat
		Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'action d'éducation à l'alimentation et au goût	NC		800	800	Bilan animations
		Dont cadre du périscolaire	NC		400	400	
		Dont cadre scolaire	NC				
Foncier agricole et urbanisme		Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme	0	0	0	4	Bilan annuel PAT / suivi PLU
		Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole	0	0	0	2	Convention de partenariats



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
de la Communauté de communes Faucigny Glières
2025-2030

ANNEXE 2

Détail des actions du PAT impliquant une contribution financière des communes

Détail des actions prévisionnelles du PAT :

Axes stratégiques du PAT	Previsionnel 2025-2030	Participation communes	Participation CCFG
1. Préservation du foncier / Soutien installation et diversification des productions agricoles	23%	110 900 €	50%
1.1 Etudes foncières complémentaires		6 400 €	x
1.2 Structuration d'une cellule de veille foncière		5 900 €	x
1.3 Installation d'un comité local d'installtion foncier (+ animation)		10 500 €	x
1.4 Actions foncières opérationnelles		88 100 €	x
1. Investissements fonciers (acquisitions, travaux)		315 000 €	0% 100%
2. Soutien à l'économie alimentaire locale	1%	6 900 €	33% 67%
2.1 Ateliers d'interconnaissance thématiques		2 400 €	x
2.2 Promotion des circuits courts / Animation des marchés		4 500 €	x
3. Valorisation des terroirs, animations et sensibilisations autour de l'agriculture et du « mieux manger »	10%	50 200 €	39% 61%
3.1 Renforcement de compétences des agents		3 000 €	x
3.2 Déploiement d'actions pédagogiques		39 200 €	x
3.3 Editions d'outils et acquisitions de matériels		8 000 €	x
4. Accessibilité et lutte contre la précarité alimentaire	15%	73 000 €	10% 90%
4.1 Etudes complémentaires sur les moyens d'approvisionnement		3 000 €	x
4.2 Mise en place de moyens d'incitations auprès des agents CCFG (etudes + contributions)		50 000 €	x
4.3 Animations QPV en lien avec l'alimentation		5 000 €	x
4.4 Structuration de jardins collectifs		6 000 €	x
4.5 Répertoire sur l'accès à l'alimentation		1 000 €	x
4.6 Creation d'une épicerie solidaire		8 000 €	x
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire / valorisation des déchets	5%	22 000 €	0% 100%
5.1 Communication autour du gaspillage aliemntaire dans les cantines		1 000 €	x
5.2 Animations dédiées sur les temps de repas		6 000 €	x
5.3 Renforcement de compétences des agents		5 000 €	x
5.4 Petits équipements ludiques anti-gaspillage		10 000 €	x
6.1 Actions transversales	2%	9 000 €	50% 50%
6.2 Coordination (0,6 ETP)	29%	139 800 €	0% 100%
TOTAL PAT		582 400 €	15% 85%
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH) (HT)		344 500 €	26% 74%
DONT TOTAL RH (HT)	100%	139 800 €	0% 100%
DONT TOTAL INVESTISSEMENTS (HT)		98 100 €	0% 100%

Compétences de la CCFG mobilisées sur les actions du PAT :

(extraits de l'Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCBLB-2025-0006 du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la Communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG) et de la Délibération N°CC_176_2024 en date du 18/11/2024 portant sur la définition de l'intérêt communautaire)

- **7.1.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
 - o Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire (animation et coordination du PAT)
- **7.1.5 Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés** (axes 5 du PAT)
- **7.2.2°bis Politique de la ville** (axes 3 et 4 du PAT)
- **7.2.6 Action sociale d'intérêt communautaire :**
 - o Petite enfance, enfance, jeunesse *dont restauration collective* (axes 3, 4 et 5 du PAT)
 - o Politique de cohésion sociale (axes 3 et 4 du PAT)

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT

Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
de la Communauté de communes Faucigny Glières
2025-2030

ANNEXE 3

Clé de répartition de l'autofinancement entre les partenaires

Répartition du financement d'une opération PAT comme suit :

Opération du PAT entrant dans le champ de compétence d'une ou des communes	Subventions -selon taux du (ou des) financement(s)-	
	X%	CCFG 50% de l'autofinancement
	Autofinancements X%	Commune(s) partenaire(s) de l'opération (dans le cas où plusieurs communes concernées : répartition au prorata de la population municipale <i>selon RP INSEE 2022*</i>) 50% de l'autofinancement

Clé de répartition entre les communes partenaires** (*cas d'une opération concernant l'ensemble des communes partenaires):

Communes	Population municipale (nb d'habitants selon RP INSEE 2022)	Part
Ayze	2 325	8,2%
Bonneville	13 320	47,0%
Brison	465	1,6%
Contamine-sur-Arve	2 374	8,4%
Glières-Val-de-Borne	1 825	6,4%
Malignier	6 432	22,7%
Vougy	1 622	5,7%
CCFG	28 363	100,0%

***Dans le cas d'une opération ne concernant qu'une partie des communes partenaires, la clé de répartition reposera sur le prorata de la population municipale des communes concernées.*

Exemple d'une opération du PAT à 100 000€ subventionnée à 40% qui concerne toutes les communes du territoire en lien avec la compétence sociale (compétence communale)

Répartition des recettes :

TOTAL	100 000 €		100%
Subventions (40%)	40 000 €		40%
Autofinancements (60%)	60 000 €		
<i>Dont Part CCFG (50%)</i>	<i>30 000 €</i>		<i>30,0%</i>
	Ayze	8,2%	2 460 €
	Bonneville	47,0%	14 100 €
	Brison	1,6%	480 €
	Contamine-sur-Arve	8,4%	2 520 €
	Glières-Val-de-Borne	6,4%	1 920 €
	Malignier	22,7%	6 810 €
	Vougy	5,7%	1 710 €